

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien a adopté le 15 décembre 2025 le règlement #25-730 « **TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET TARIFICATION DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2026** » ;

QUE ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ;

QUE ce règlement entre en vigueur en date du 1^{ER} janvier 2026.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 18^{er} jour de décembre deux mille vingt-cinq.



Lise Drouin, g.m.a.
Greffière-trésorière / Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/ Directrice générale de la Municipalité de L'Ange-Gardien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, ce 18^{ième} jour de décembre 2025.

En foi de quoi je donne le présent certificat ce 18^{ième} jour du mois de décembre 2025.



Lise Drouin, g.m.a.
Greffière-trésorière/ Directrice générale